



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTARNAUD**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 03 octobre à 18h30,
Le Conseil Municipal de Montarnaud s'est réuni sous la présidence de
Monsieur Jean-Pierre PUGENS après avoir été convoqué par voie
dématérialisée le 29 septembre en vertu de l'alinéa 2 de l'article
L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Christine BROCC, Anthony GARCIA, Hélène BONNIER, Simon LAGORCE, Frédérique TUFFERY, Monique TEISSIER, Anne VALOIS, Thierry BAILLY, Xavier SURRIRAY, Gilles HENRY, Guillaume DUBUC, Yoan DE RAMIERI, Laurent ILLUMINATI, Emmanuel FAURE.

Etaient représentés : Eric LECROISEY par Emmanuel FAURE, Natacha SALLES par Laurent ILLUMINATI.

Absents : Denis TERRAILLON, Fatiha HAMDAROU, Valérie BOUYSSOU, Pascale LANTERI, Nicolas CAZENAVE, Nora ABBAOUI, Stéphanie VIALLET, Aurélie DIAZ, François IBANES.

Secrétaire de séance : Anne VALOIS

DE561SG22N61	INDEMNITE DE FONCTION / APPROBATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS
---------------------	---

M. le Maire expose au Conseil que, compte tenu de la démission de M. Denis TERRAILLON de ses fonctions d'adjoint et du non-renouvellement de ce poste, il est proposé au Conseil :

DE FIXER le tableau récapitulatif des indemnités de fonction comme suit :

INDEMNITES DU MAIRE

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en Euros
Jean-Pierre PUGENS	46%	1 851,74

INDEMNITES DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom et prénom des bénéficiaires	Qualité (adjoint, Conseiller municipal délégué)	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en Euros
Pierre CARRIERE	Adjoint	18,48 %	743,92
Christine BROCC	Adjointe	18,48 %	743,92
Fatiha HAMDAROU	Adjointe	18,48 %	743,92
Anthony GARCIA	Adjoint	18,48 %	743,92
Valérie BOUYSSOU	Adjointe	18,48 %	743,92
Hélène BONNIER	Adjointe	18,48 %	743,92
Simon LAGORCE	Adjoint	18,48 %	743,92
Frédérique TUFFERY	Conseillère municipale déléguée	18,48 %	743,92
Monique TEISSIER	Conseillère municipale déléguée	18,48 %	743,92

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLOW

ID : 034-213401631-20221003-DE561SG22N61-DE

VOTE

Nombre de conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montarnaud dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,*
- à compter de la réponse de la Ville de Montarnaud si un recours administratif a été préalablement déposé.*

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.